

Conditions générales de vente - Stage jazz Au Grès du Jazz 2022.

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS : www.festival-augresdujazz.com

E-mail : augresdujazz@gmail.com

Article 1. Généralités

L'inscription au stage implique la validation pleine et entière aux présentes conditions générales qui lui seront communiquées par voie numérique à la suite de sa pré-inscription.

Article 2. Contenu du stage

Le contenu du stage est décrit dans la fiche de présentation présente sur notre site Internet :

www.festival-augresdujazz.com

Article 3. Dates et lieu

Le stage se déroule du 8 au 13 août 2022 à La Petite-Pierre.

Article 4. Inscriptions au stage, tarif et modalités de paiement

4.1 Les inscriptions sont prises en compte par le festival Au Grès du Jazz dans l'ordre d'arrivée. L'inscription au stage sera confirmée dès réception du paiement et des Conditions générales de ventes signées.

4.2 La totalité du prix est à payer au moment de l'inscription au stage. Ce paiement conditionne la validation de l'inscription.

Pour s'inscrire :

- a) Le stagiaire doit compléter le formulaire de pré-inscription en ligne : <https://forms.gle/wVL3QH8LP9AJNvpr9>
- b) Après avoir complété ce formulaire de pré-inscription en ligne, le stagiaire réceptionnera un mail de la part des organisateurs confirmant sa pré-inscription. Ce mail comprendra les Conditions générales de ventes.
- c) A réception de ce mail, le stagiaire doit faire parvenir son paiement par chèque et les Conditions générales de ventes signées.

Chèque et Conditions générales de ventes signées à envoyer à l'adresse suivante :

Parc naturel régional des Vosges du Nord

A l'attention de Anne ZIMMERMANN

2 place du Château

67290 LA PETITE-PIERRE

Chèque à l'ordre de : Trésor public

- d) La pré-inscription sera prise en compte dès réception du chèque correspondant au stage et des Conditions générales de ventes signées. Les organisateurs enverront un mail de confirmation d'inscription.

4.3 Le tarif du stage est de 510 euros TTC.

Le prix indiqué s'entend hors frais d'hébergement. Sont compris dans ce tarif : le stage jazz, les masterclass, 6 déjeuners (lundi 8/08, mardi 9/08, mercredi 10/08, jeudi 11/08, vendredi 12/08, samedi 13/08), 5 dîners (lundi 8/08, mardi 9/08, mercredi 10/08, jeudi 11/08, vendredi 12/08), l'accès aux concerts du IN sur toute la durée du stage (du lundi 8/08 au samedi 13/08).

Un tarif de 460 euros TTC est accordé aux élèves du CEDIM et de l'école de musique intercommunale de Hanau-La Petite Pierre, ainsi qu'un Pass festival complet.

Article 5. Conditions d'annulation

5.1 Annulation par le festival Au Grès du Jazz - Le festival Au Grès du Jazz pourrait être amené à annuler le stage si les conditions sanitaires ne permettent pas la bonne tenue de l'événement à la discrétion de l'organisateur ou si un nombre

minimum de stagiaires inscrits n'est pas atteint. Dans cette hypothèse, le festival Au Grès du Jazz remboursera aux stagiaires les sommes versées. Le festival Au Grès du Jazz ne remboursera toutefois pas les éventuels frais annexes de déplacement, de transport, d'hébergement ou autre qui auraient pu être engagés par le stagiaire en vue du stage et qui ne sont pas inclus dans les tarifs proposés.

5.2 Annulation par le stagiaire - En complétant son formulaire de pré-inscription en ligne et en retournant son chèque d'inscription, le participant s'engage de manière définitive. Si le stagiaire souhaite annuler son inscription, il est possible de le faire sans aucune pénalité jusqu'à 30 jours avant la date du stage. Passé ce délai, une somme forfaitaire de 25 € par jour de stage sera demandée soit des frais d'annulation à hauteur de 150 €. Si l'annulation intervient 15 jours ou moins avant la date de début de stage, la totalité de la somme est due. Si le stagiaire annule sa participation du fait d'une maladie, sur présentation d'un certificat médical, la totalité de la somme lui sera remboursée. Il ne sera dû aucun remboursement si le stagiaire décide d'écourter le stage.

Article 6. Matériels

Les stagiaires utiliseront leurs propres instruments durant le stage. Du matériels (backline) sera mis à disposition par le Centre d'Enseignement et de Développement de l'Improvisation Musicale (CEDIM).

Article 7. Responsabilité

7.1 Responsabilité du stagiaire - En complétant son formulaire d'inscription en ligne et en retournant son chèque d'inscription, le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance et accepte les conditions générales de ventes du stage qui lui seront communiquées par voie numérique à la suite de pré-inscription. Le matériel apporté par le stagiaire est sous sa responsabilité.

7.2 Responsabilité du Festival Au Grès du Jazz – Au Grès du Jazz déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile dans le cadre de l'organisation de cet événement.

Article 8. Droit à l'image

Chaque stagiaire complète l'autorisation liée au droit à l'image ci-dessous :

Je soussigné(e) _____

Né(e) le _____ à _____

Autorise le festival Au Grès du Jazz à reproduire mon image fixée dans le cadre photographique ou audiovisuel pour des fins de promotion du festival et du stage Au Grès du Jazz, sans limite de temps et de géographie. La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

N'autorise pas le festival Au Grès du Jazz à reproduire mon image fixée dans le cadre photographique ou audiovisuel pour des fins de promotion du festival et du stage Au Grès du Jazz, sans limite de temps et de géographie.

Fait à : _____, le : _____/2022.

Nom et Prénom : _____

Signature :

Article 9. Clause compromissoire

Toutes les contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'exécution de la présente convention seront soumises à l'arbitrage des organisateurs du festival. Si l'arbitre ne pouvait accomplir sa mission, il serait remplacé par ordonnance de référé rendue par le Président du Tribunal administratif de Strasbourg.